



L'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel

Plateformes d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH)

Source : Données PASH, traitement Drihl - 31 décembre 2023

Les Plateformes d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) créées par l'État en 2020 accompagnent les ménages hébergés à l'hôtel par les SIAO.

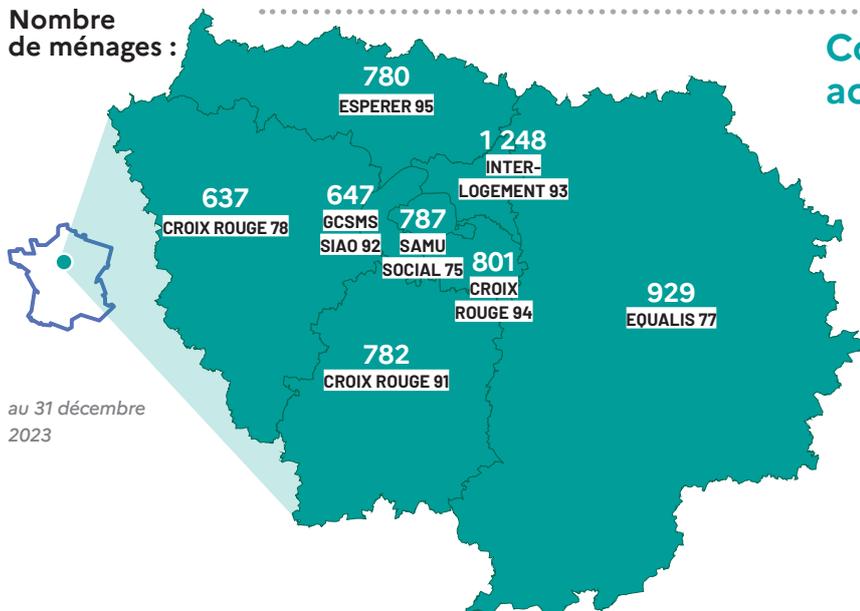
Cette structuration de l'accompagnement à l'hôtel par l'État vient en complément de l'action des acteurs de droit commun compétents en matière d'accompagnement, à savoir les conseils départementaux (CD) et les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Objectifs des PASH

- **garantir** une équité d'accompagnement aux ménages hébergés à l'hôtel dans un même département ;
- **rationaliser** le travail quotidien des équipes de travailleurs sociaux en territorialisant leurs actions ;
- **simplifier** la coordination locale en désignant un interlocuteur unique départemental ;
- **accroître** les sorties d'hôtel des ménages vers les structures d'hébergement et de logement ;

- **instaurer** un pilotage de l'accompagnement social à l'hôtel par les services de l'État en se basant sur une observation régionale commune aux 8 départements ;
- **intervenir en urgence** - sous 48 heures - et sur demande des SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation) auprès des ménages détectés en situation de grande vulnérabilité par les écoutes 115 ;
- **accompagner ou suivre** sur demande des SIAO des ménages qui disposent d'une prise en charge hôtelière stabilisée sur un même département.

Nombre de ménages :



Combien de ménages sont accompagnés par les PASH ?



7 700

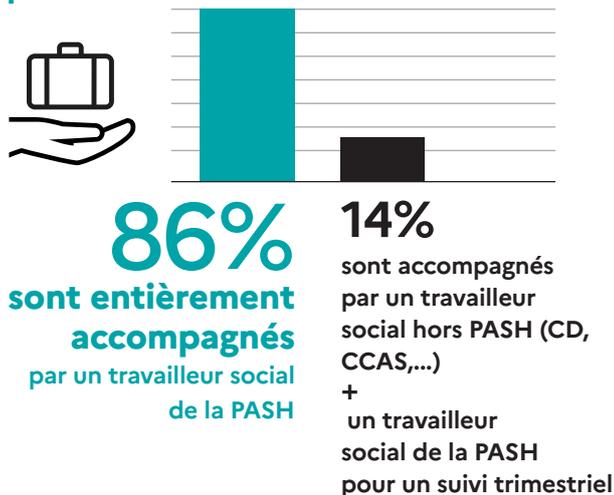
ménages (soit 25 250 personnes) accompagnés ou suivis par

188
travailleurs sociaux
au sein des
8 PASH

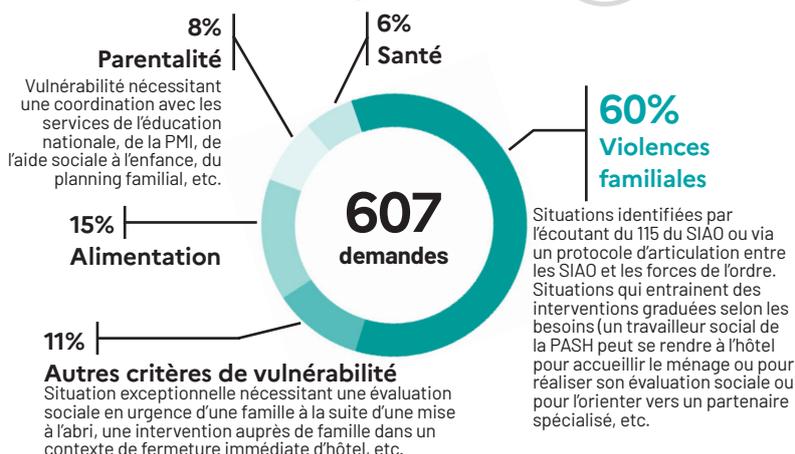
3 750 ménages
adressés par les
SIAO sont en attente
d'inclusion dans les
files actives des PASH

70 postes de
travailleurs sociaux
sont vacants

Comment les ménages sont-ils accompagnés par les PASH ?



Pour quel motif les SIAO demandent-ils aux PASH d'intervenir en urgence ?

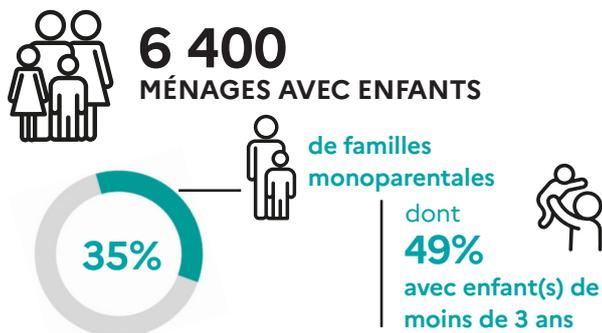


Qui sont les ménages accompagnés par les PASH ?

SUR LES 25 250 PERSONNES ACCOMPAGNÉES



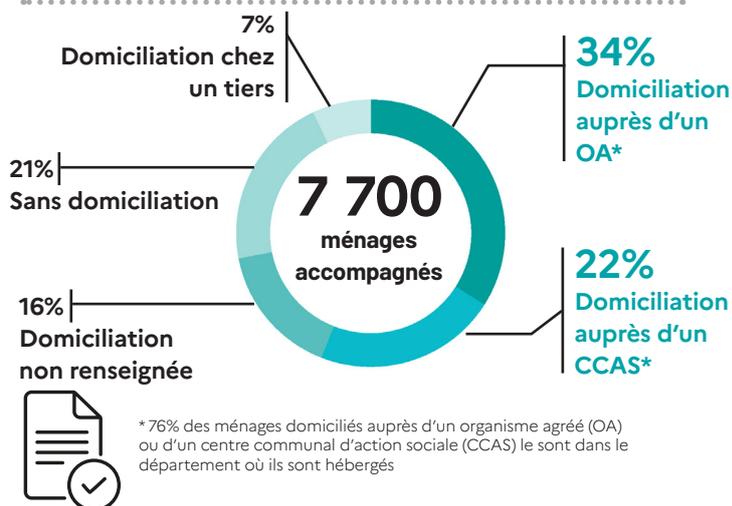
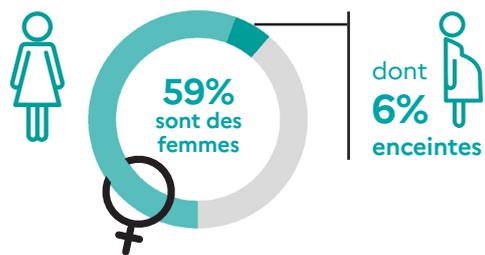
SUR LES 7 700 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



SUR 12 830 PERSONNES MAJEURES ACCOMPAGNÉES



SUR 12 830 PERSONNES MAJEURES ACCOMPAGNÉES



Si les ménages sont éligibles, ils participent financièrement à leur hébergement

Où vont les ménages accompagnés par les PASH après l'hôtel ?

Pour sortir de l'hôtel, les ménages doivent avoir une préconisation déposée par leur travailleur social sur le SISIAO.

86% des ménages accompagnés par les PASH en disposent d'une

2 474

ménages sont sortis de l'hôtel au cours de l'année 2023

dont **82%** dans le même département que celui dans lequel ils étaient hébergés

